

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de

Roussillon

sous l'Ancien Régime



Source : Les registres paroissiaux de Roussillon (1680-1685)

Relevé et transcription : Bernard APPY

Description :

Transcription de 2 abjurations.



1680 ¹

L'an 1680, et le 2nd jour de l'an.

Par-devant moy, prêtre de la Congrégation de la Mission, de la maison de Marseille, faisant actuellement la mission au lieu de Roussillon, soussigné, avec les témoins requis, a comparu Pierre Richard, jeune garçon de 14 ans ou environ.

Lequel, m'ayant dit qu'il avoit depuis quelque temps, et spécialement depuis qu'il a entendu les doctrines de ladite mission, dessein de se faire catholique, m'a prié de le recevoir en l'Église catholique apostolique et romaine.

Sur quoy, après l'avoir interrogé s'il n'étoit point violenté à cela, m'ayant répondu qu'il le faisoit de son plein gré par la cognoissance de la vérité.

Après quoy, luy ayant proposé notre profession de foy, et luy s'y étant soumis, a librement abjuré l'hérésie de Calvin en laquelle il avoit vescu jusques à présent, et l'ay receu dans l'Église par le pouvoir à moy donné de monseigneur l'illustrissime évesque d'Apt.

En foy de quoy me suis signé avec les témoins qui sont M. Barthélemy Aubert, notaire, Laurent Avon et Jaume Cheila.

Avon

Lebas, prêtre de la Mission

L'an 1680, et le 29 octobre.

Par-devant moy, prestre, docteur en Sainte Théologie, soussigné, a comparu André Cartier, maître tailleur d'habits, du lieu de La Coste, diocèse d'Apt, aagé d'environ 43 ans.

Lequel, m'ayant dit qu'il avoit depuis longtemps dessein de se faire catholique, m'a prié de le recevoir en l'Église catholique apostolique et romaine.

¹ . AD84 – Roussillon GG2 – 1673-1700.

Sur quoy, après l'avoir interrogé s'il n'estoit point forcé à cella et m'ayant respondu qu'il le faisoit de son plein gré par la connoissance de la vérité.

Après quoy, luy ayant proposé nostre profession de foy, et luy s'y estant soumis aussy bien qu'aux saints décrets et aux déclarations de Sa Majesté contre les relaps, a abjuré l'hérésie de Calvin en laquelle il avoit vescu jusques à présent et l'ay resceu dans l'Église catholique, apostolique et romaine par le pouvoir à moy donné par monseigneur l'illustrissime évesque d'Apt.

Ès présences de messire Anthoine Dalmas, prêtre, S^{rs} Joseph de Leuse, Gabriel Fauque, Augier Jury, tesmoins requis.

Ainsi l'attestè-je.

A. Dalmas, prê.

Fauque, prê. délégué

1684 ²

L'an que dessus ³, et le 3^e janvier, a esté baptizé François Gaudin, fils d'André et de ... ⁴, mariés, habitant en ce lieu de Roussillon, tous deux de la RPR, qui m'ont requis pour cela, dans un cas de nécessité.

Et ledit François ayant survécu, il a etté apporté à l'église parroissiale le 6^e du mesme mois, du consentement de ses susdits parans, pour y accomplir les cérémonies du saint baptême.

Son parrain a esté M. Alexandre Fauque, qui a signé, et sa marrine Jeanne Hupais.

Ès présence de messire Barthélemy Grand, prêtre, et de M. Gabriel Fauque, tesmoins, à ce requis et sousignés.

Ainsy l'attestè-je.

Grand, p^{tre} second.

*Fauque
P. Eymieu, p^{tre} et second.*

Fauque

² . AD84 – Roussillon GG2 – 1673-1700.

³ . 1684.

⁴ . Laissé en blanc.